

C'est quoi le droit du sol, en passe d'être supprimé à Mayotte ? Nul besoin d'un référendum ...

écrit par Christine Tasin | 14 février 2024





Anne-Marie Le Pourhiet, professeur émérite de droit public, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica vous explique le processus.

Il n'y a pas une seule règle concernant la nationalité dans la Constitution.

Nul besoin d'un référendum pour modifier le Code de la Nationalité.

Nul besoin de révision constitutionnelle pour supprimer le droit du sol.

Transcription de l'essentiel de l'entretien par C.Tasin

Dès 1993, le Conseil constitutionnel a expliqué que les lois du code de la nationalité étaient des lois de circonstance, destinées à nourrir l'armée après les guerres hécatombes. La France avait décidé de donner la nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers pour... en faire de la chair à canon. Ce n'est donc pas un loi fondamentale, reconnue par les lois de la République qui aurait une valeur constitutionnelle. Il est donc parfaitement possible au législateur de revenir sur cette loi, on n'a pas besoin de modifier la constitution pour ça. Ça a été jugé plusieurs

fois par le Conseil Constitutionnel.

Mais pourquoi le faire uniquement sur Mayotte ? L'article 73 de la Constitution permet en effet d'adapter la législation dans les départements et régions d'Outre-Mer aux contraintes et caractéristiques particulières de ces régions. Le Conseil Constitutionnel pourrait laisser passer une dérogation au droit de la nationalité uniquement sur Mayotte en raison de circonstances particulières. Il n'empêche que, dans une République, les règles doivent être les mêmes partout ! Le seul vrai problème c'est que le gouvernement n'a pas le courage de supprimer le droit du sol partout. On a le problème partout, en Guyane notamment où des femmes enceintes traversent le fleuve à la nage pour accoucher en Guyane. Que monsieur Darmanin fasse le tour des hôpitaux parisiens, avec ces migrantes enceintes qui se sont fait engrosser en France pour ne pas être expulsées avec un enfant français.

Je ne comprends pas la fébrilité de monsieur Darmanin qui tout à coup veut réviser la Constitution, on ne met pas ça dans la Constitution ! Et ce n'est pas parce que la gauche raconte n'importe quoi que c'est vrai !

Si la video n'est pas visible, aller directement sur [dailymotion](https://www.dailymotion.com)